



Justice, genre et famille

Par S. Moller Okin, 2008

Professeur à l'université de Stanford, Susan Moller Okin est une philosophe néo-zélandaise décédée en 2004. Elle a publié *Justice, genre et famille* en 1989. Elle traite dans cet ouvrage de l'absence de la question du genre dans les théories de la justice.

Cet impensé du genre s'inscrit dans une longue tradition de déconsidération du genre féminin. La tradition philosophique, et Aristote en premier, ont défini l'homme comme la norme du genre humain et la femme comme « difformité naturelle ». On peut à ce titre rappeler que la « vie bonne » d'Aristote l'est avant tout pour les hommes et au dépend des femmes.

Dans une démarche féministe qui cherche à « donner à la vie personnelle une dimension politique », Okin remet en cause la séparation de la sphère privée et publique.

Elle explique aussi pourquoi chez les conservateurs, la famille ne peut se soumettre à la justice: elle serait noble et unirait les individus par l'amour. La femme ne peut se plaindre d'être dominée par son mari puisqu'il défend par amour les intérêts de la famille. Introduire la justice dans la famille marquerait l'avènement du vice dans un groupe aux vertus nobles. Le déterminisme biologique vient alors justifier l'oppression des femmes.

Les conservateurs, les traditionalistes présentent donc la famille comme un lieu d'intérêt commun, sans conflit et protecteur. Or, elle est un espace d'enjeux, de stratégies et de conflits.

La pensée de Okin et celle des féministes en général se propose de remplacer la croyance en une hiérarchie naturelle par la croyance en l'égalité fondamentale de tous. Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux de John Rawls, grand philosophe américain de la justice sociale et libérale, pour qui la famille est l'institution sociale de base la plus inégalitaire qui soit pour l'individu et devrait être par conséquent l'objet premier de la justice.

La philosophe décrit également un phénomène tout à fait actuel: la féminisation de la pauvreté. Après une rupture, la femme, dépendante financièrement de l'homme, se retrouve en situation de précarité. Le mariage renforce la répartition inégale des biens au sein de la famille. Il est une institution injuste qui fragilise la femme et l'assujettit.

L'auteur, accompagnée de Rawls, rappelle le principe d'égalité des chances de chacun et surtout de ceux qui sont socialement défavorisés. Elle rappelle que l'État doit aider les plus vulnérables, que cette vulnérabilité soit naturelle (enfance, maladie) ou sociale (domination des femmes)